Envoyé en préfecture le 18/01/2024 Reçu en préfecture le 18/01/2024 Publié le

ID : 057-215700626-20240118-698-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE

Séance du 16 janvier 2024

Mairie de
BERG-sur-MOSELLE

L'an deux mille vingt-quatre et le seize du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le mardi neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : Alain GUERQUIN, Jean Jacques THIELEN, Armand ALESCH, Philippe MATTON, Philippe DEZEURE, Marie MARTINEZ, Gérard BETTEMBOURG

Etaient absent : Stéphane SOUMANN (excusé)

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice: 09

Ayant pris part au vote: 08

<u>Objet de la Délibération</u>: N° 698 – Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Après exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE de donner un avis défavorable à la proposition de la Région Grand-Est concernant la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Et propose l'Intégration de 2 représentants du SCOT de l'Agglomération thionvilloise, dont un représentant d'un EPCI urbain et un EPCI rural.

Date de convocation :

09/01/2024

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage:

09/01/2024

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 18 janvier 2024

Le Maire

Denis NOUSSE